

Province de Québec
Municipalité de Hope Town

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale de la susdite municipalité, QUE:

Le Conseil adoptera un programme triennal d'immobilisation, à une session extraordinaire qui sera tenue à 10:00 heure au lieu ordinaire des sessions, le 17 décembre, 2021.

Les intéressés pourront prendre connaissance du projet de règlement au bureau de la directrice générale.

DONNÉ À HOPE TOWN, ce 8^e jour de décembre 2021.

Sylvie Francoeur
Directrice générale

PUBLIC NOTICE

A NOTICE OF MOTION WAS GIVEN by the under signed Director General THAT:

The Council of Hope Town will adopt a triennial capital expenditures program, at an extraordinary meeting that will be held on December 17th 2021 at 10:00 am at the usual meeting place.

The interested parties will be able to take knowledge on the proposed regulations at the municipal office.

GIVEN IN HOPE TOWN, this 8th day of December 2021

Sylvie Francoeur
Director General

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Article 335 et 348 du Code Municipal)
(Article 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes)

Je, soussignée, directrice générale à Hope Town, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11h et 18h heures de l'après-midi, le 7^e jour de décembre, 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8e jour de décembre, 2021.

Signé Sylvie Francoeur
Dir.gen.